

Communauté de Communes  
*Des Bertranges à la Nièvre*  
2, rue Masson  
58130 GUERIGNY  
Tél. : 03 86 60 99 70  
Fax : 03 86 60 99 71

**Conseil de Communauté**

*Séance du 14 octobre 2009*

L'an deux mil neuf, le mercredi quatorze octobre à dix neuf heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint-Aubin les Forges, sous la présidence de Martine VANDELLE, Présidente.

***Etaient présents :***

A. ADOUE – JP. APERS - J.C. BONNET - J. CAILLOT - D. CHALENCON - J.P. CHATEAU –  
A. DESMARES - J.P. GATEAU - D. GOBET - E. GUYOT - H. JUDAS - N. LEBAS - A. LEONARD –  
C. LOBRIAUT - S. MARC - C. MEVEL - M. PASSE - J. ROPITEAU - S. SEILER - A. VAILLANT –  
M. VANDELLE

***Absents excusés :***

B. BERNADOTTE donne pouvoir à A. DEMARES  
C. MAGNIEN  
G. LANTIER donne pouvoir à C. LOBRIAUT  
M. CHARMANT  
R. PASQUET

Monsieur Christian LOBRIAUT est désigné secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19h15 par Mme Martine VANDELLE, Présidente.

La Présidente demande l'accord de l'assemblée pour modifier l'ordre du jour envoyé aux délégués communautaires avec :

- Le retrait du point 8) « Scot – compétence communautaire »
- Le rajout de l' « autorisation de signature de la convention 2010 avec le CSI » Modification du règlement intérieur.

Ces modifications sont adoptées.

A l'unanimité, les délégués adoptent le compte-rendu dûment adressé aux délégués.

Avant d'aborder l'ordre du Jour du Conseil la Présidente présente à l'assemblée Monsieur Christopher GIRAUD, remplaçant de Mademoiselle Elodie VEYSSIER, au poste d'agent de développement.

**1. Acquisition de la gare et du terrain attenant à la ville de Guérigny**

A l'unanimité, les élus se prononcent favorablement pour l'acquisition de la gare et du terrain attenant pour un montant de 61 398,58 €, auquel il conviendra d'ajouter les frais divers qui interviendront lors de la réalisation de la vente dont Maître GAUTHRON est chargé

**2. Décisions modificatives 1 et 2 au budget général**

A l'unanimité, les élus adoptent les décisions modificatives proposées afin d'abonder les comptes 21318 et 2033

### **3. Décision modificative 2 / budget SPANC**

A l'unanimité le Conseil Communautaire adopte la décision modificative proposée afin de rembourser un administré qui a payé 2 fois sa redevance.

### **4. Renouvellement des contrats de Mademoiselle Nancy LAHER (secrétaire comptable) et Mademoiselle Nelly HERBET (technicienne du SPANC)**

La Présidente informe que Mlle Nancy LAHER a passé le concours de Rédacteur Territorial et qu'elle pourra donc être titularisée. En attendant cette possibilité elle propose de faire un avenant à son contrat. A l'unanimité les élus autorisent la Présidente à signer cet avenant.

Ensuite, la Présidente rappelle que Mlle Nelly HERBET est une employée compétente et sérieuse . Elle a l'obligation d'obtenir le concours pour être titularisée. Toutefois, en attendant la Présidente propose, pour protéger son emploi, de renouveler son contrat pour un an.

A l'unanimité les élus acceptent le renouvellement du contrat de Mme Nelly HERBET.

### **5. Création d'un poste d'adjoint à temps incomplet**

A l'unanimité, les élus approuvent la création d'un poste d'adjoint à temps incomplet (1 h 30 par semaine), pour Mme Marie-France PENET dont la mission consiste à faire le ménage des locaux de la CCBN, 2 rue Masson.

### **6. Remboursement des frais de déplacement**

A l'unanimité, les élus acceptent le remboursement des frais de déplacement engagés par :

- Christopher GIRAUD
- Nancy LAHER

lorsqu'ils utilisent leur véhicule, dans le cadre de leurs missions.

### **7. Indemnités des Receveurs de la Trésorerie de Guérigny**

Il est rappelé que le Conseil Communautaire lors de sa séance ordinaire du 25 mars dernier a pris une délibération précisant que le montant maximum pour le paiement des indemnités des receveurs de la Trésorerie de Guérigny ne pourrait excéder 60 % du montant maximum possible.

A l'unanimité, les élus décident donc de verser 60 % maximum de l'indemnité possible à Madame NEAU pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2009.

Pour ce qui concerne Madame BONIN, pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril 2009 le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas lui verser d'indemnité, arguant du fait qu'elle n'était pas basée à Guérigny durant cette période.

### **8. Convention 2010 avec le CSI**

A l'unanimité, les élus acceptent que ce point soit reporté au prochain conseil, avec la convention définitive.

### **9. Questions diverses**

- *Salle des arts martiaux*

La Présidente informe l'assemblée de dysfonctionnements réguliers dans l'utilisation de la salle des arts martiaux ; ces dysfonctionnements d'ordre matériel le plus souvent (non respect des règles communes

d'utilisation, non rangement des équipements...) posent de vrais problèmes de sécurité pour les différents usagers de la salle.

La Présidente, avec Madame JUDAS, réunira très rapidement l'ensemble des utilisateurs.

La Présidente informe par ailleurs l'assemblée que, par souci de cohérence, l'entreprise COFELY-SUEZ assurera conjointement la maintenance des installations de chauffage du gymnase de Guérigny et de la salle communautaire des arts martiaux.

- *Contrat de territoire « 1<sup>ère</sup> génération »*

La Présidente expose à l'assemblée sa récente entrevue avec Dominique LACROIX (service développement local du Conseil Général de la Nièvre) au sujet du contrat de territoire 2005-2008 et des crédits FDT (fond de développement des territoires).

Elle précise qu'une enveloppe de 162 000 € est toujours disponible dont 150 000 € étaient initialement prévus pour la réhabilitation de la zone d'activité des Bertranges.

Elle souligne enfin l'urgence de clôturer rapidement ce 1<sup>er</sup> contrat avant d'envisager l'élaboration du prochain.

Les actions possibles pourraient être :

- L'aménagement de la gare
- Une aire de camping cars
- Une piste de BMX
- Des panneaux communautaires, ...

- *Aménagement du bief sur la rivière Nièvre*

Monsieur CHATEAU expose un projet d'aménagement des berges de la Nièvre qui consiste à remettre en état toutes les îles et tous les ponts afin de rétablir la promenade entre le stade municipal et la salle des arts martiaux.

Ce projet sera étudié par la commission ad hoc.

La séance est levée à 20 h 45